de cette satisfaction, si comme cela est probable M. Jonnart est nommé M. Cambon serait pourvu d'une grande ambassade.

Les tarifs des douanes

Paris, 7 janvier. — A la suite de diverses réclamations émanant de négociants qui se plaignent d'avoir été laissés dans une ignorance des décisions interprétatives du tarif des douanes, M. Georges Cochery, ministre des finances, a adressé des instructions pour qu'à l'avenir toutes les décisions en matière de douanes soient publiées à l'*Officiel*.

LES MINISTRES A NICE

Nice, 7 janvier. — Le général Billot et M. Durlan sont arrivés à 2 heures. Ils ont repiqué immédiatement MM. Méline, Boucher et Rambaud. Après la réunion, MM. Méline et Boucher vont partir pour Paris à 5 h. 20. Les autres ministres restent ici.

Dissensions ministérielles

Paris, 7 janvier. — Du *Soir* :

Il serait pénible de nier que le séjour prolongé que font dans les Alpes-Maritimes certains membres du cabinet Méline a donné lieu à de nombreux commentaires que nous avons le devoir de préciser.

Disons tout d'abord que ce n'est un secret pour personne que la brusque nomination de M. Bouvier au poste de gouverneur général de l'Indo-Chine, imposée en quelque sorte au gouvernement par des intrigues savamment conduites, a créé dans le ministère deux courants bien distincts.

D'une part, ceux qui s'étaient faits les promoteurs de cette nomination pour des raisons toutes spéciales à eux, d'autre part, ceux qui l'avaient subie sans l'approuver.

On peut raconter sans indiscrétion que M. André Lebon, ministre des colonies, ami intime de M. Ribot et partisan de la concentration, a forcé la main à ses collègues en cette circonstance en les mettant en présence d'un fait acquis, alors que le président du conseil était hostile à cette nomination.

De là, des dissentiments ministériels assez accentués qui ont incité certains ministres, parmi lesquels M. Méline lui-même, à prendre le train pour Cannes et à aller réfléchir en commun sur le bord de la mer aux difficultés de la situation.

Qu'on veuille bien le remarquer, seuls MM. André Lebon, Barthou et Cochery sont restés à Paris, tandis que les autres ministres, au lieu de passer les vacances dans leurs départements respectifs, se sont rencontrés dans la même ville et ont négligé, comme pour mieux marquer ces divisions que nous venons de signaler, d'aller consulter à ceux de leurs collègues qui demeurent à Paris, l'intermédiaire de leur ministère.

Les élections municipales de Toulouse

Toulouse, 7 janvier. — Le Conseil de préfecture a rendu, ce soir, un arrêt dans le procès relatif aux élections municipales du 8 novembre. Aucune fraude, aucune irrégularité grave n'a été prouvée par les protestataires, mais un écart de voix avait été constaté entre les suffrages relevés sur les feuilles de pointage dans deux sections de vote sur 35 et le nombre des suffrages qui pouvaient être valablement exprimés, le Conseil a retranché ces voix aux candidats proclamés au fer tour.

Par suite, 35 d'entre eux n'ayant plus la majorité nécessaire, le jugement annule leur élection.

Restent donc seuls élus, M. Tournac, au premier tour et les six candidats proclamés au second tour.

LES TROUBLES DE BREST

Brest, 7 janvier. — Tous les prévenus dans l'affaire Ste-Barbe à Brest ont été acquittés.

Suicide de l'ancien maire de Cannes

Cannes, 7 janvier. — M. Girard, ancien maire de Cannes, s'est suicidé ce matin. Il semble avoir pris cette détermination à la suite de douleurs névralgiques intolérables.

Cet événement tragique produit en ville une vive émotion.

La réforme de la Bourse

Paris, 7 janvier. — Du *Soir* :

« Le bruit a couru aujourd'hui que le gouvernement aurait décidé de trancher par simple décret la question de la réforme de la Bourse, puis de réunir une commission d'hommes compétents et de consulter les intéressés sans en référer au Parlement.

Il s'agirait, d'après nos informations, d'augmenter le nombre des charges d'agents de change de Paris, qui est actuellement de 60 pour le porter à 90. Chacun des nouveaux agents versant aux titulaires des offices actuelles une assez large indemnité, cette augmentation réalisée le gouvernement donnerait tout son concours à la Compagnie des Agents de change pour la suppression du marché libre.

M. le ministre des finances s'appuierait comme précédent sur une ordonnance rendue sous Louis XVIII au bons temps de la Chambre introuvable du trafic, de la vénalité des offices.

Un don russe

Saint-Pétersbourg, 7 janvier. — Informé par le baron de Bayé de l'intérêt que prend la Société archéologique française aux antiquités sibériennes, le gouverneur d'Ienisseck, a fait don au gouvernement de la République d'une collection d'antiquités sibériennes que M. de Mondeblin est chargé de faire parvenir à M. Rambaud.

Mort de M. Emile Ferry

Paris, 7 janvier. — M. Emile Ferry, qui fut député républicain du 3e arrondissement de Paris, de 1889 à 1893, est mort cette nuit en son domicile de la rue Cuvier. M. Emile Ferry était officier de la Légion d'Honneur et membre d'honneur du conseil de surveillance de l'assistance publique.

Un vol au théâtre des Variétés

Paris, 7 janvier. — Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dernière dans le bureau de M. Salvat secrétaire-général du théâtre de la Gaîté et forcant le coffre-fort, ils ont dérobé une somme de 30,000 francs.

La police de sureté prévenue a immédiatement ouvert une enquête.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

SEPT RELIGIEUSES BRULÉES VIVES

— Montréal, 7 janvier. — Le couvent des Ursulines à Roberval, près du lac St-Jean (Canada), a été détruit hier matin par un incendie causé par l'explosion d'une lampe.

Sept religieuses ont été brûlées vives. Les autres n'ont pu se sauver qu'avec de grandes difficultés.

La scène était navrante : on entendait les cris de désespoir des victimes ; mais comme les fenêtres étaient garnies de barreaux et de grilles, il était impossible de leur porter secours.

Heureusement, les élèves étaient en ce moment chez leurs parents pour les vacances de Noël.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Un Sérum Anti-Tuberculeux

Berlin, 7 janvier. — Le *Lokalanzeiger* dit avoir appris de bonne source qu'un nouveau sérum efficace contre les affections tuberculeuses vient d'être découvert par M. le docteur Niemann, le professeur de bactériologie bien connu.

Le nouveau moyen de guérison fera très prochainement l'objet d'une publication dans la presse médicale. Il possède le grand avantage de ne pas produire après coup des effets désagréables, et, même injecté en grandes quantités, il ne cause ni fièvre ni dérangements quelconques.

L'affaire Pétry

Cruauté allemande

Metz, 7 janvier. — Le gouvernement impérial a refusé la mise en liberté de M. Pétry, rédacteur de la *Lothringer Presse*, malgré l'avis de *non opposition* de la part du stathalter.

L'infortuné journaliste est toujours au grand secret depuis deux mois, et très souffrant par suite du régime cellulaire ; sa famille est, de plus, dans un profond état de dénuement.

Impossible de prévoir la solution de cette affaire, dans laquelle se trouvent compromis quatre gardiens de prison, incarcérés, eux aussi, au secret, dans d'autres prisons du ressort de Metz.

La nouvelle donnée par la Presse française de la clôture de l'instruction est d'ailleurs *inexacte* ; il y a simplement instruction relative à la corruption des gardiens de prison qui soit close ; mais celle qui a trait à la complicité dans les soi-disant affaires d'espionnage est à peine commencée... Les juges allemands ne sont pas si pressés !

On est, d'ailleurs, simplifié de l'excès de zèle du Parquet qui, d'ailleurs, sans rime ni raison, entend se prétendre d'abonner en cette occasion, d'anciennes affaires d'espionnage déjà jugées ou classées.

Tout le monde sait maintenant, et d'une manière absolue, que M. Pétry ne s'est jamais livré à l'espionnage et que tout au plus a-t-il voulu, en faisant son métier de reporter, tirer quelques renseignements de goûters qui parlaient Bismarck, Schmidtzkoutt et autres personnages alors inculpés de haute trahison.

Les rapides allemands, l'*Allgemeine Zeitung* entre autres, dans un but facile à comprendre, prétendent que le journal indépendant de Metz le *Lorrain* et le *Lothringer Presse* ont offert au Parquet une caution pour la mise en liberté de M. Pétry. Ni le *Lorrain*, ni les journaux catholiques indigènes n'ont eu à réunir ou à offrir une caution qui ne leur a pas été demandée. La demande de mise en liberté émanait directement de M. Pétry.

La succession de Léon XIII

Rome, 7 janvier. — L'affaiblissement du Pape, l'exorde altriste de son discours des fêtes de Noël ont fait pressentir la fin prochaine du souverain Pontife et aussitôt des intrigues se sont nouées en vue du conclave prochain.

La famille Pecci se prépare, de son côté, à revendiquer sa part de la fortune de Léon XIII qui, assuré-t-on, est considérable depuis le jubilé de 1887. A cette époque, on a vu des prêtres catholiques du monde entier combler le Souverain Pontife de riches présents.

Un des nouveaux cardinaux, le comte Camille, arrivé depuis peu d'Amérique pour surveiller ses intérêts, se fait remarquer par son empressement.

Mais le Saint-Père a déjà rédigé son testament et, dans un codicille qui ne subira plus de modification, assure-t-on, le Pape laisse toute sa fortune à son successeur et stipule que les cadeaux reçus à l'occasion de son jubilé reviendront de plein droit au denier de Saint-Pierre.

Cependant, dans les salons du Vatican, on se préoccupe plus particulièrement du futur conclave.

Les deux groupes, Italiens et étrangers, se contre-balancent presque en nombre et en influence. Les cardinaux étrangers sont réunis et les cardinaux italiens trente-deux ; mais il faut tenir compte de l'état de santé des cardinaux Richard Market, le prendre sérieusement malade depuis longtemps, le second paralysé et presque octogénaire.

D'autre part, les traditions pontificales défendent l'élection d'un Pape étranger et, bien qu'il n'existe ni loi spéciale, ni bulle à ce sujet, l'usage s'est constamment maintenu, depuis Avignon.

Or, même, on a toujours respecté la bulle de Clément VIII (1598), en vertu de laquelle — à l'exception de cas extrêmement graves — le conclave doit se réunir à Rome, aussitôt après les funérailles du Pape défunt, quel que soit le nombre des cardinaux présents.

C'est donc une lutte réduite à peu près à des influences personnelles. Le cardinal préféré du groupe étranger est le cardinal Parocchi, et il est à présumer que son nom réunira la presque totalité des voix du groupe. Dans le groupe italien, les préférences sont très partagées. Pourtant, en ce moment, c'est le cardinal Svampa qui semble réunir le plus de sympathies, avec les cardinaux *Seraphino Vannutelli, Aloisi-Masella* et Gotti.

Fédération des mineurs anglais

Vœu pour la nationalisation des mines

Londres, 7 janvier. — Aujourd'hui, à la réunion de la Fédération des mineurs, une résolution a été votée en faveur de la nationalisation du sol des mines et des chemins de fer.

Une proposition en faveur de la nationalisation des instruments de production a été rejetée.

Les affaires d'Orient

Le meurtre du P. Salvador

Constantinople, 7 janvier. — On annonce le départ de Marash des drogmans français et italien qui ne veulent pas être simplement admis comme *auditeurs* du procès du colonel Mozar-Bey, poursuivi pour le meurtre du P. Salvador.

Officiers anglais à Madagascar

Liverpool, 7 janvier. — Le correspondant à Londres du *Manchester Courrier*, communique l'étrange nouvelle que le vœu traumets sous réserve, du départ pour Madagascar d'une centaine d'officiers anglais qui commandaient jadis les troupes malgaches.

D'autres, d'après le même correspondant, s'apprêteraient à retourner dans l'île pour y organiser une résistance effective contre l'occupation française.

Dernière Heure

Echo du Congrès

DES DEMOCRATES CHRÉTIENS

Lyon, 7 janvier. — De main, à la justice de paix de la place de Bellecour, qui commence les débats sur les incidents qui se produisirent à Lyon, le 25 novembre dernier, à la sortie d'une réunion du Congrès de la démocratie chrétienne.

Après quelques paroles de M. Rouchet, avocat du comte d'Hugues, et quelques explications de ce dernier, le jugement a été renvoyé à huitaine.

Les arrestations d'anarchistes

Paris, 7 janvier. — Un individu qu'on soupçonne avoir pris une part active à la manifestation organisée contre l'ambassade d'Espagne et qui était recherché par la police, était connu à Paris — vient d'être arrêté ce matin par des agents des brigades de recherches.

Cet anarchiste se nomme Antoine Bataglia ; il est âgé de 48 ans et est né à Venise de parents autrichiens. Au moment de son arrestation, il était porteur d'un énorme couteau catalan.

Comme ses compagnons, arrêtés hier, il sera reconduit à la frontière purement et simplement, à moins qu'on ne découvre à son actif quelque délit commis sur le territoire français ; dans ce cas, il serait justiciable de nos tribunaux.

On annonce quelque mouvement d'anarchistes en partie Barcelone pour prendre à Paris.

Des mesures sont prises pour les arrêter à leur arrivée à la frontière.

Déserteur condamné à mort

Camp de Châlons, 7 janvier. — On vient d'écrouer à la prison St-Gilles un déserteur du nom de Rigoin, né à Ambrières (Marne), âgé de 38 ans, condamné à mort en 1897, étant sous les drapeaux au camp de Châlons, pour voies de fait envers un officier et qui avait réussi à s'évader en empruntant les vêtements d'un sous-officier.

Il est à Bruxelles que le déserteur continuera à être arrêté sur mandat d'extradition.

Il se pourrait que cette arrestation causât des contestations, le délit de voies de faits ayant pu motiver le mandat d'extradition étant couvert par la prescription.

Journaliste italien frappé d'un coup de rasoir

Paris, 7 janvier. — Un individu nommé Octave Blin, âgé d'environ 35 ans, s'est jeté sur un passant qui lisait une affiche près de la place des Victoires et lui a fait, à l'aide d'un rasoir, une profonde blessure allant de l'occiput à la tempe gauche.

Le meurtrier qui s'enfuyait a pu être arrêté et conduit au commissariat de la rue des Bons-Enfants.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu. La victime est M. le comte Guido Maini-grati, correspondant du *Secolo* de Milan et de *Corriere di Venezia*, avocat à Padoue, depuis peu de temps à Paris.

Curieux cas de bigamie

Londres, 7 janvier. — Une femme convenablement mise s'est présentée, aujourd'hui, devant le Stout Westera Cour, et a déposé une plainte pour crime de bigamie contre son mari.

Elle raconte que ce dernier avait un frère jumeau qui lui ressemblait exactement, qu'elle ne pouvait les distinguer. Depuis, le mari véritable a épousé la tante de sa femme et celle-ci reconnaît n'avoir pas *perfectionné* son aînée qu'elle ne pouvait pour elle sans exciter la méfiance de personne.

Le magistrat a déclaré qu'il s'agissait là d'un cas véritablement extraordinaire et qu'une enquête quête était nécessaire avant qu'il pût lancer un mandat.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Concours hippique de Lille. — Le concours organisé cinqu année sur le Champ de Mars par la Société hippique française aura lieu, en 1902, du 16 au 23 mai. Les engagements devront parvenir à la Préfecture, bureaux de la 1re division, le lundi 10 mai, avant cinq heures du soir. Les chevaux devront être amenés sur le lieu du concours le dimanche 16 mai, avant dix heures du matin.

Voici le programme des prix :

Prix Moroay. — 1 prix 500 fr. ; chevaux de 3 à 6 ans attelés. 16 prix, 3,000 fr. ; chevaux de 3 à 6 ans, attelés. 16 prix, 3,000 fr. ; chevaux de selle de 3 à 6 ans, montés. 8 prix, 1,200 fr.

Prix spéciaux. — Poulains et pouliches de 3 ans sans dressage complet. 16 prix, 2,900 fr. ; concours au trot. 18 prix, 2,150 fr. ; chevaux sautant des obstacles. 14 prix, 9,500 fr. ; concours de bœufs. 10 prix, 1,000 fr. ; prix internationaux. 54 prix, 1,850 fr. ; concours de dressage et manège. 54 prix, 800 fr. ; prix de sauvetage. 36 prix, 1,000 fr. ; prix de selle et fleur de ruban. 70 prix, 872 fr. 50. — Total : 353 prix, 39,562 fr. 50.

Ne sont admis à concourir dans les prix de classes, dans les prix pour poulains hongrois et pouliches de 3 ans sans dressage complet et dans les courses au trot, que les chevaux nés dans la circonscription du concours, comprenant cinq départements, savoir : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

Pour tous les autres prix spéciaux, sont admis à concourir tous les chevaux sans distinction d'âge ni de provenance.

Les déclarations doivent :

1° Lire adressées directement au secrétaire de la Société, par lettres recommandées et affranchies, et contenir en un bon sur la poste le montant des entrées.

2° Être faites séparément pour chaque cheval, et contenir très exactement tous les renseignements qui le demandent.

3° Être appuyées d'un certificat de naissance. Si le cheval engagé est issu d'un étalon de l'Etat, ou bien d'un étalon approuvé en autorisé, le certificat de naissance doit être délivré par le chef du dépôt d'étalons ou l'inspecteur de la circonscription. Dans le cas contraire, ce certificat doit être délivré par le maire de la commune du territoire duquel le cheval est né et dans le courant de l'année de sa naissance.

Les déclarations d'engagement de chevaux ayant figuré à un concours antérieur ne sont admises que si la première course antérieure a eu lieu dans les mêmes procédures, et revêtus du timbre de la société.

La poulinière mère d'un cheval ayant obtenu dans un concours de la société un prix de 700 francs au moins a droit sans déplacement à une prime de 400 francs, si elle existe encore comme poulinière lorsque cet a lieu ce concours.

La jument qui obtient à l'âge de trois ans, dans un concours de la Société, un prix de 700 francs au minimum dans les courses au trot, a droit ultérieurement et sans déplacement à une prime de 300 fr. à son propriétaire, non avec étalon de l'Etat ou approuvé ou autorisé.

Les dites primes des dressage présentant des chevaux au concours devront en outre, dans certaines conditions, des primes personnelles d'encouragement jusqu'à concurrence de 1,200 fr. par concours.

Chronique Régionale

Notre nouveau préfet

Le *Progrès de la Somme*, d'Amiens, journal progressiste annonce dans les termes suivants le départ de M. Laurenceau, le nouveau préfet du Nord.

Tout en félicitant notre ancien préfet du brillant avancement qui l'appelle à une des premières préfectures de France, nous ne pouvons qu'exprimer les regrets unanimes que causera à toute le départ de ce fonctionnaire dévoué du régime républicain et du galant homme qui avait rapidement conquis toutes les sympathies dans notre département.

M. Laurenceau était surtout soucieux de l'écart des querelles de personnes et au parfaits bienveillance était assurée à tous ceux qui se réclamaient du parti républicain. Il portait toute son attention et tous ses soins sur la bonne et prompte expédition des affaires départementales

Accueillant et affable envers tous, il aimait surtout à s'entretenir avec les conseillers généraux, avec les maires et les membres des diverses assemblées électives.

M. Laurenceau était très ferré en droit administratif et il élucidait les affaires les plus compliquées avec une remarquable clarté.

Au Conseil général, il montrait les mêmes qualités, et lorsque les discussions tendaient à s'égarer, il rétablissait rapidement la vérité dans mot précis, d'un renseignement exact qui mettaient toutes choses en place.

Son successeur, M. Bardon, auquel nous souhaitons la bienvenue, a occupé la préfecture d'un département républicain, le Puy-de-Dôme, pendant sept années consécutives. C'est déjà là une excellente note qui nous permet d'augurer favorablement de son administration dans la Somme.

Cet article de notre excellent confrère nous donnerait pleine confiance sur les sentiments de M. Laurenceau si un journal clérical : *L'Indépendant* n'avait cru lui aussi devoir adresser au nouveau préfet du Nord les éloges que voici :

M. Laurenceau nous quitte. Ce fonctionnaire n'avait laissé que des regrets dans l'Aisne. Son court passage dans la Somme aura suffi à faire apprécier à leur valeur l'aménité de son caractère et ses hautes capacités administratives. Nous applaudissons à l'avancement mérité qu'il reçoit.

Le Nord à Paris

Soixante-six de nos compatriotes assistaient, mardi, au 7le dîner de la Betterave (Nord et Pas-de-Calais) à Paris. Après une courte allocution du président, il a été décidé que l'Association serait représentée à la manifestation préparée pour le 17 janvier par l'explorateur Bonvalot en l'honneur de Dupuis.

L'heure du café a été agrémentée par les poètes : Le Coq, J. Duchange, Fernand Lefranc, M. Max Barbier, du Conservatoire, a fait chaudement applaudir sa belle diction. Compliments au jeune pianiste Groolez.

Parmi les assistants : MM. Maxime Lecomte, Boucher, Codart ; les sculpteurs Carlier, Louis Noël, Thennisen, Houssia ; les peintres Delacroix, Weerts, Conerre, Deully, Duthoit, Hanicotte ; les compositeurs Meurant, de Ménil ; MM. Hutelist, Mlle Anache, Edouard Noël, Pontevrez, Midy, etc.

Le banquet de Dunkerque

M. Vaucauwenberghe, président du Comité républicain de Dunkerque, a reçu hier du télégramme de M. Vel-Durand, l'informant qu'il ne pourrait assister dimanche, comme il l'avait promis, au banquet organisé par les républicains de Dunkerque en l'honneur de leur nouveau député, M. Guillain et des sénateurs du Nord.

M. Vel-Durand déclare dans cet télégramme qu'il ne veut pas se présence modifier le caractère de ce banquet, qui doit être une belle fête républicaine.

Les chemins de fer et la garantie d'intérêt

Bien que les tolaux des recettes des chemins de fer pour 1896 ne soient pas encore connus, il est certain que l'augmentation sera importante, notamment pour les compagnies d'Orléans, du Nord et de Paris-Lyon-Méditerranée.

Cette dernière renoncera cette année à la garantie d'intérêt, comme l'a déjà fait le Nord depuis quelques années.

Un duel

Un duel à l'épée a eu lieu, hier, au Mans, entre notre ami, M. Numa Roustan, rédacteur au *Bonhomme Sarthois*, ancien rédacteur en chef du *Liberal*, et M. Crémieux, receveur municipal, à la suite d'une polémique.

M. Roustan a reçu à la lèvre supérieure une *blessure sans gravité*.

Le condamné à mort Vaninghelandt

Vaninghelandt continue à espérer et passe son temps aussi agréablement que le comporte le régime auquel il est astreint.

Mercredi, son défenseur, Me Dubron, doit être reçu en audience par le Président de la République, en vue de faire une suprême démarche pour sauver la tête de son client.

La solution, dans un sens ou dans un autre, est donc imminente.

Chronique Locale

ROUBAIX

Chemin de fer de Roubaix-Wattrelos

M. E. Motte, conseiller général de Roubaix nous donne communication de la lettre ci-dessous que vient de lui écrire M. le Préfet du Nord :

Lille, le 28 décembre 1896.

M. Eugène Motte, conseiller général.

Comme suite à ma lettre du 28 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est opère pouvoir remettre au commencement de 1897, le jury pour l'expropriation des terrains nécessaires, tant à l'agrandissement de la gare de Roubaix-Wattrelos qu'à l'établissement de la ligne convenue.

M. l'ingénieur en chef de la Compagnie me fait connaître qu'il entreprendra les travaux au printemps prochain, et que la nouvelle ligne sera ouverte à l'exploitation au commencement de l'automne de 1898.

Je ne négligerai rien en ce de hâter l'achèvement de cette ligne dont l'exploitation est attendue avec une légitime impatience par les populations intéressées.

Agréez, Monsieur le conseiller général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Nord,

VEL-DURAND.

Comme on le voit, la lettre préfectorale est formelle ; les travaux nécessaires à l'agrandissement de la gare de Roubaix-Wattrelos et à l'établissement de la ligne projetée, seront entrepris au printemps. Dans un an et demie la ligne sera livrée à l'exploitation.

Un fait de quelle importance sera cette ligne pour notre commerce local. M. Vel-Durand n'était plus Préfet du Nord, il est à souhaiter que M. Laurenceau, son successeur ait la même sollicitude, et que l'achèvement d'une ligne attendue avec beaucoup d'impatience.

A la Bouchée de Pain

Hier matin, les clients de la « Bouchée de Pain » étaient en fête, car une délégation des élèves de l'Institut Sévigné, sous la conduite de leur directrice, Mlle Coulbaux, leur distribuaient des vêtements.

Guidés par plusieurs membres du Comité, les assistés de l'œuvre, hommes, femmes et enfants ont défilé dans le dortoir pour recevoir des mains de gracieuses jeunes filles différentes pièces de vêtement.

Tous se retiraient enchantés, louant très fort la charité pratique des élèves de l'Institut Sévigné qui assistent journellement de quelques bonnes paroles l'offrande qu'elles faisaient aux malheureux.

La distribution commencée à dix heures du matin a pris fin à midi 1/2.

Déjà l'année dernière les élèves de l'Institut Sévigné avaient eu la charmante idée de faire la même œuvre. Elles l'ont continuée cette année.

Au nom des malheureux qu'elles ont secourus, nous leur disons, nous aussi : merci.

L'Exposition du Boulevard Gambetta

L'ouverture de l'exposition industrielle et commerciale que l'on installe en ce moment au boulevard Gambetta, aura lieu samedi prochain, 9 janvier, à 3 heures de l'après-midi. L'ouverture définitive se fera le lendemain dimanche, à la même heure.

Avec cette exposition tout à fait pratique, les visiteurs assisteront à la démonstration animée des principales industries locales.

L'installation en est des plus confortables. Le hall comprendra un buffet, des salons de repos et des ajitions diverses.

Le jour de l'ouverture le prix sera de cinq francs par entrée et les jours suivants de un franc.

Un vol rue Claude-Lorrain

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un vol a été commis chez M. Delesalle, curé de Saint-Jean-Baptiste. Le dernier de la maison portant le numéro 38 de la rue Claude-Lorrain, habitée par M. Delesalle, donne sur un terrain vague. Le jardin est clôturé par un mur de 2 m. 50 de haut environ. Les malfaiteurs ont d'abord escaladé le mur au moyen d'une échelle, prise dans une maison en construction non loin de là.

Pour ils ont ouvert la porte d'une arrière-cuisine, et celle de la cuisine donnant sur le couloir qui conduit au salon, en taisant des trous, au moyen de vrilles et de limes, dans le bois à hauteur des serrures. Ils ont ensuite fracturé un secrétaire, ont enlevé 400 francs environ, qui s'y trouvaient, du linge, chemises, cols, etc...

Les malfaiteurs s'étaient servis d'une bougie qui a laissé des traces partout où ils ont passé.

Leurs opérations terminées, ils sont repartis par le même chemin qu'en arrivant, en ayant soin de fermer les portes au verrou.

C'est vers 5 heures du matin, qu'en descendant M. Delesalle, a remarqué le désordre de son salon.

Tous les papiers qui se trouvaient dans le secrétaire ont été visités et jetés pêle-mêle. Le chelle dont s'étaient servis les voleurs, était encore appuyée contre le mur. Le chien qui sa bonne n'on rien entendu. M. Broigny commissaire de police a ouvert une enquête.

Tombé par une trappe

Sous ce titre, nous avons parlé dans notre numéro de lundi dernier, d'un accident survenu chez M. François Roussel, rue Nain.

Un domestique, César Guéchelet, avait fait une chute par une trappe, restée ouverte, dans le grenier à foin où il se trouvait. Guéchelet avait été transporté à l'Hôtel Dieu. Il y est mort mercredi soir à 11 heures 1/2, des suites de ses blessures.

Les sociétés qui naissent

Par arrêtés préfectoraux du 28 décembre 1896, les sociétés ci-après sont autorisées à se constituer légalement : 1° « Le pigeon indomptable » société établie chez M. Wymans, cabaretier, rue de la Paix, 44 ; 2° « Le club acrobatique Excelsior » société établie chez M. Dillier, cabaretier, rue Ampère.

Mendicité

Les agents de service rue St-Vincent-de-Paul ont arrêté, mercredi soir, vers 9 heures, un nommé Victor Tirlait, âgé de 17 ans, demeurant rue du Chemin de Fer 57, qui allait de porte en porte demandant l'aumône. Il a été écroué au dépôt du 1er arrondissement.

Menus faits

Un rapport a été fait à la police pour abandon de voiture.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement reputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 24

Mlle GUIGNOL

ROMAN

par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

L'OUTRAGE

Et dans les chaumières de la lande, j'ai vu les chats aiguiser leurs griffes, ce qui arrive toujours au moment des tempêtes, et les porcs grogner, éparpiller leur litière et la transporter au loin, et les moutons devenir folâtres et se battre tête contre tête. J'ai vu cela. Je prédit. Et l'on me n'a pas cru !...

Tout à coup, elle pencha son nez et son menton pointus sur Jean et sur Yannick.

Elle avait fini par dôter tout en marmottant, une partie de ses vêtements et en avait couvert les petits.

Elle les tâta, les mamelle, se mit à rire.

— Les petits sont bien vivants, dit-elle, les voilà qui gigotent, ah! les bons petits... ils ne mourront pas, c'est fini... et bientôt, ils vont crier à se décrocher la gorge...

Une fois de plus, Jérémie venait de prédire à coup sûr.

Jean et Yannick, réveillés, criaient.

Mais, lorsqu'ils virent l'étrange visage de la vieille, rougi par la flamme alimentée sans cesse, ils se turent brusquement, épouvantés sans doute.

Elle examina la blessure que Jean portait au cou :

— Ce n'est rien, dit-elle, une forte égratignure... mais ça saigne...

Derrière elle, Kérandal assistait silencieusement à cette scène étrange. Cela formait un tableau saisissant que cette vieille, pareille au portrait *qu'on se fait des sorcières*, soignant deux bébés tout nus, sous une roche énorme, penchée et menaçante, pendant que le vent hurlait toujours au-dessus d'eux et se perdait en gémissant au loin dans le désert de la lande que le brouillard rendait infini. Le foyer, ravivé, jetait parfois des coups de lueurs sinistres dans un rayon rapproché, puis les lueurs se faisaient moins vives, le rayon, se rétrécissait ; il n'y avait plus alors d'éclairé que la haute silhouette de Kérandal pensif, debout sous la roche, les petits enseveli dans les guenilles de Jérémie, la sorcière, à la tête brunâtre, douce et bizarre.

Tout à coup, on entendit, derrière eux, un bruit de pas, puis des voix d'hommes, assez nombreuses.

Kérandal releva la tête.

Jérémie, elle, n'y prit pas garde, toute aux enfants.

C'étaient des pêcheurs, hommes et femmes, qui allaient de Kerhermenas à Plouhinec.

Comme ils passaient devant la roche penchée ils aperçurent le groupe formé par ceux qui étaient là.

Ils se rapprochèrent, attirés par la curiosité.

Parmi eux, il y avait Gourmeur, le vieux.

Il était grave et pensait que jamais il ne revrait la *Sainte-Mère-de-Bréa*, le bateau qui l'avait prêté à Le Gonnec, mais il ne pensait pas seulement à le perte de son bateau, son gagne-pain, sa fortune, il se disait que Le Gonnec était mort.

Jérémie, voyant du monde, se releva ;

— Mes petits sont morts, rien n'est bon que les enfants sur la terre.

Alors, sachant bien qu'ils n'auraient pas d'explications de la pauvre folie, ils interrogèrent Kérandal :

— D'où viennent ces petits ?

Kérandal haussa les épaules et désignant la falaise :

— Il y avait là-bas Catherine Haleux et François Le Gonnec morts.

Ils se précipitèrent, pour porter secours, s'il est encore temps.

Quand ils arrivèrent à la large crevasse formée dans la falaise où tout à l'heure avaient abordé Catherine et Le Gonnec, ils ne virent plus qu'un rayon, qu'un rayon, se rétrécissait ; il n'y avait plus alors d'éclairé que la haute silhouette de Kérandal pensif, debout sous la roche, les petits ensevelis